

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **Mastic polyester spécial éléments plastiques**
- Code du produit: 33176

### 1.2 Utilisations identifiées

#### pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Mastic  
Résine de polyester

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur: Dinitrol Pyrmo Chimie France  
4 Rue des frères Lumière  
F-67170 Brumath  
Tel.: +(33) 03 88 69 40 39
- Service chargé des renseignements: Fax: +(33) 03 51 08 15 85  
@mail: info@carcoatingsolution.com

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +33 (3) 883 737 37  
Centre Anti-Poisons  
Hôpitaux Universitaires  
de Strasbourg  
BP 426  
67091 Strasbourg Cedex

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3      H226      Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2      H361d      Susceptible de nuire au fœtus.  
STOT RE 2      H373      Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2      H315      Provoque une irritation cutanée.  
Eye Irrit. 2      H319      Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3      H412      Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.11.2017

Numéro de version 16

Révision: 27.11.2017

### Nom du produit: Mastic polyester spécial éléments plastiques

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement

Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
· Mentions de danger

styrène

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260

Ne pas respirer les vapeurs.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

P403+P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 100-42-5	styrène	<10%
EINECS: 202-851-5		
Numéro index: 601-026-00-0		
Reg.nr.: 01-2119457861-32		
<div style="border: 1px dashed black; padding: 2px;">  Flam. Liq. 3, H226   Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304   Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335            Aquatic Chronic 3, H412         </div>		

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31







Date d'impression : 27.11.2017

Numéro de version 16

Révision: 27.11.2017

### Nom du produit: Mastic polyester spécial éléments plastiques

(suite de la page 2)

CAS: 25013-15-4 EINECS: 246-562-2 Reg.nr.: 01-2119622074-50-0000	vinyltoluène  Flam. Liq. 3, H226  Asp. Tox. 1, H304  Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Numéro index: 030-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485044-40-0000	bis(orthophosphate) de trizinc  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1-5%
CAS: 38668-48-3 EINECS: 254-075-1 Reg.nr.: 01-2119980937-17	1,1'-(p-tolyimino)dipropane-2-ol  Acute Tox. 3, H301  Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	<1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### · 4.1 Description des premiers secours

###### · Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

###### · Après inhalation:

Position et transport en position latérale stable.

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

###### · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

###### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

###### · Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

##### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Vertiges

Etourdissement

Troubles gastro-intestinaux

Nausées

Risque d'incidents respiratoires.

###### · Risques

##### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### · 5.1 Moyens d'extinction

###### · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

###### · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

##### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.11.2017

Numéro de version 16

Révision: 27.11.2017

### Nom du produit: Mastic polyester spécial éléments plastiques

(suite de la page 3)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

#### · **5.3 Conseils aux pompiers**

##### · Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

##### · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un vêtement personnel de protection.

#### · **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir par moyen mécanique.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

#### · **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.11.2017

Numéro de version 16

Révision: 27.11.2017

### Nom du produit: Mastic polyester spécial éléments plastiques

(suite de la page 4)

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### · Stockage:

##### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.  
Ne conserver que dans le fût d'origine.

##### · Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.  
Ne pas stocker avec des acides.  
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).  
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

##### · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

#### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 100-42-5 styrène

VME	Valeur momentanée: 200 mg/m <sup>3</sup> , 46,6 ppm Valeur à long terme: 100 mg/m <sup>3</sup> , 23,3 ppm R2, risque de pénétration percutanée, (15)
-----	--

#### 25013-15-4 vinyltoluène

VME	Valeur à long terme: 240 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
-----	---

##### · DNEL

#### 100-42-5 styrène

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2,1 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	406 mg/kg bw/day (ARB) 343 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	289-306 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 174,25-182,75 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	85 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 10,2 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

##### · PNEC

#### 100-42-5 styrène

PNEC (wässrig)	5 mg/l (KA)
	0,014 mg/l (MW)
	0,028 mg/l (SW)
	0,04 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,2 mg/kg Trockengew (BO)
	0,307 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,614 mg/kg Trockengew (SWS)

##### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.11.2017

Numéro de version 16

Révision: 27.11.2017

### Nom du produit: Mastic polyester spécial éléments plastiques

(suite de la page 5)

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Equipement de protection individuel:

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

##### · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

##### · Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



#### Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive sans utilisation de gants de protection:

ARRETIL (<http://www.stoko.com>)

Recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

Recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

SLIG SPEZIAL (<http://www.stoko.com>)

Recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

##### · Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 27.11.2017

Numéro de version 16

Révision: 27.11.2017

### Nom du produit: Mastic polyester spécial éléments plastiques

(suite de la page 6)

- Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.  
Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq$  6, 480 min
  - Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art\_No. 890)
  - Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:  
Caoutchouc nitrile  
Camatril (KCL, Art\_No. 730, 731, 732, 733)
  - Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:  
Caoutchouc naturel (Latex)  
Gants en cuir  
Gants en tissu épais
  - Protection des yeux:  
 Lunettes de protection hermétiques
  - Protection du corps:  
Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Indications générales.

##### Aspect:

Forme:

A structure visqueuse

Couleur:

Gris foncé

##### Odeur:

Caractéristique

##### valeur du pH:

non applicable

##### Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 145 °C

##### Point d'éclair

31 °C

##### Température d'inflammation:

480 °C

##### Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

##### Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

##### Limites d'explosion:

Inférieure:

1,2 Vol %

Supérieure:

8,9 Vol %

##### Pression de vapeur à 20 °C:

6 hPa

##### Densité à 20 °C:

1,95 g/cm<sup>3</sup>

##### Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

##### Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.  
non applicable

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.11.2017

Numéro de version 16

Révision: 27.11.2017

### Nom du produit: Mastic polyester spécial éléments plastiques

(suite de la page 7)

<u>Cinématique:</u>	Non déterminé. non applicable
· <u>Teneur en solvants:</u> <u>Solvants organiques:</u>	13,6 %
<u>Teneur en substances solides:</u> · <b>9.2 Autres informations</b>	85,5 % Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Polymérisation par dégagement de chaleur.  
Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.  
Réactions aux alcalis puissants.  
Réactions aux acides puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Possible en traces.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	<188.857 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>72,6 mg/l

##### 100-42-5 styrène

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 402)
Inhalatoire	LC50/4h	9,5 mg/m3 (mouse)
	LC50/4 h	11,8 mg/l (rat)
	NOAEC	4,34 mg/l (rat)

##### 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,7 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.11.2017

Numéro de version 16

Révision: 27.11.2017

### Nom du produit: Mastic polyester spécial éléments plastiques

(suite de la page 9)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
- Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Nocif pour les organismes aquatiques.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination



- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- Produit de nettoyage recommandé: Alcool

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- ADR, IMDG, IATA UN3269
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ADR 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER
- IMDG, IATA POLYESTER RESIN KIT
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ADR
- 
- Classe 3 (FT3) Liquides inflammables.
- Étiquette 3
- IMDG, IATA
- 
- Class 3 Liquides inflammables.
- Label 3

(suite page 11)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.11.2017

Numéro de version 16

Révision: 27.11.2017

### Nom du produit: Mastic polyester spécial éléments plastiques

(suite de la page 10)

· <b>14.4 Groupe d'emballage</b> · ADR, IMDG, IATA	III
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b> · Marine Pollutant:	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. - F-E,S-D A
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels · Remarques:	5L Code: See 3 E Sans composant du durcisseur: pas de matières dangereuses < 450 l
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) · Remarques:	5L Code: See SP340 Sans composant du durcisseur: pas de matières dangereuses < 30 l
· IATA · Remarques:	Sans composant du durcisseur: 3/III UN 1866 Resin Solution
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, 3, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I · Catégorie SEVESO	Aucun des composants n'est compris. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	5.000 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	50.000 t
· RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3
· Prescriptions nationales:	
· Indications sur les restrictions de travail:	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
· Classe de pollution des eaux:	Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

(suite page 12)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.11.2017

Numéro de version 16

Révision: 27.11.2017

### Nom du produit: Mastic polyester spécial éléments plastiques

(suite de la page 11)

- VOC EU 261,4 g/l
  - DECOPAINT: conforme aux directives Européennes 2004/42/EG (ANNEXE II)
  - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- Valeur limite de la UE pour ce produit (catégorie de produit (Kat.B/b)): 250g/l (2007) / 250g/l (2010). Le produit prêt à l'emploi contient max. 150 g/l VOC.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
  - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
  - H301 Toxique en cas d'ingestion.
  - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H332 Nocif par inhalation.
  - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
  - H361d Susceptible de nuire au fœtus.
  - H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
  - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique: Laboratoire

- Acronymes et abréviations:
  - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
  - ICAO: International Civil Aviation Organisation
  - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - DOT: US Department of Transportation
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
  - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
  - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
  - Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
  - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
  - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
  - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
  - Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
  - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
  - STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
  - STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
  - Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
  - Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
  - Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
  - Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3